



**Procès-verbal de la réunion
du 2 décembre 2021**

adopté le 18 mars 2022

**COMITE DE BASSIN
N° 124**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	2
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021	2
III.	Élections et désignations.....	2
	1. <i>De trois administrateurs</i>	2
	2. <i>Postes vacants dans les commissions et instances extérieures</i>	3
IV.	Révision du 11 ^{ème} programme d'intervention	5
	1. <i>Avis conforme du Comité de Bassin sur le projet de document portant révision du 11^{ème} programme d'intervention</i>	5
V.	Planification et prospective.....	10
	1. <i>Avis sur l'évolution du SDAGE 2022-2027 et du PGRI suite à la consultation du public et des assemblées</i>	10
VI.	Varenne de l'eau et du changement climatique	12
	1. <i>Avis sur le projet de territorialisation du Varenne de l'eau pour le bassin Rhin-Meuse</i>	13
	2. <i>Nouvelle gouvernance du Conseil scientifique et préparation de son programme d'activité 2022</i>	14
	3. <i>Travaux à venir du Conseil scientifique</i>	14
	4. <i>Actualisation du plan d'adaptation au changement climatique du Comité de bassin (gouvernance, méthode, calendrier)</i>	14
VII.	Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin	14
VIII.	Divers	15
	1. <i>Calendrier des réunions des Instances de bassin pour l'année 2022</i>	15

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président énumère les pouvoirs donnés et constate que le quorum est respecté :

- M. BURGER à M. INGWILLER
- Mme BEIRENS à M. VAUTRIN
- M. BOILEAU à M. BARBIER
- Mme D'ALGUERRE à M. GAILLARD
- M. DEKENS à Mme GOFFETTE
- M. DEPAIX à M. INGWILLER
- M. MATELIC à Mme BARDOT
- Mme REBSTOCK PINNA à Mme LOGIN
- M. SCHAAL à M. GAILLARD
- M. THOMAS à Mme BARDOT
- M. BESSARD à M. CAYE
- M. DOISY à la DREAL Grand Est

Le Président salue les membres du Comité de Bassin et précise que la Préfète Coordinatrice du bassin est excusée aujourd'hui. Il présente ensuite l'ordre du jour de cette séance.

I. Adoption de l'ordre du jour

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021

Sans observation de la part des membres du Comité de Bassin, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. Élections et désignations

1. De trois administrateurs

Il s'agit de pourvoir les postes laissés vacants par Mme Martine GIMMILLARO (CD des Vosges), M. Édouard JACQUE (EPAMA) et M. Bruno VALDEVIT (Syndicat mixte Moselle Aval).

Le Président soutient l'idée de garder un équilibre des territoires dans cette désignation, en ayant aussi en tête la parité à respecter.

M. HOELTZEL rappelle que le Conseil d'Administration compte actuellement cinq représentants de l'Alsace, cinq représentants de la Lorraine et un représentant de la Champagne-Ardenne.

M. INGWILLER rappelle la volonté historique de rendre les instances apolitiques. Elles ne tiennent pas compte des étiquettes politiques pour que les débats soient le plus équilibrés possible. Cette approche a toujours donné d'excellents résultats en termes d'efficacité.

Dans cet esprit et en respectant l'équilibre des territoires rappelé par le Directeur général, M. INGWILLER propose que Mme D'ALGUERRE, élue des Vosges et représentant la Région, M. VAUTRIN, du Conseil départemental de la Meuse, et Mme LOGIN, de l'Eurométropole de Metz, intègrent le Conseil d'Administration.

En l'absence d'autres candidatures, **le Président** propose au Comité de Bassin de passer au vote.

Mme D'ALGUERRE, M. VAUTRIN et Mme LOGIN sont élus membres du Conseil d'Administration à l'unanimité.

La délibération n° 2021/27 est adoptée.

2. Postes vacants dans les commissions et instances extérieures

- **Commission des Programmes**

M. HOELTZEL explique que la Commission des Programmes est une Commission mixte, composée de 8 membres issus du Conseil d'Administration et 8 membres issus du Comité de Bassin dans le collège des collectivités. La désignation est ouverte aujourd'hui pour 5 postes vacants au titre du Comité de Bassin. **M. SCHAAL**, de l'Eurométropole de Strasbourg, a déjà transmis sa candidature. **M. HOELTZEL** demande si d'autres candidats parmi les membres des collectivités territoriales souhaitent se présenter.

Le Président précise qu'il n'est pas obligatoire de pourvoir tous les postes vacants aujourd'hui.

M. MARIETTE, Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, souhaite candidater à la Commission des Programmes.

M. MARIETTE et M. SCHAAL sont désignés à l'unanimité membres de la Commission des Programmes.

La délibération n° 2021/29 est adoptée.

- **Commission Eau et Urbanisme**

M. HOELTZEL indique qu'un poste du collège des collectivités territoriales et qu'un poste du collège des usagers économiques sont vacants au sein de cette Commission.

Aucune candidature n'est déclarée en séance.

- **Commission Prévention des inondations**

M. HOELTZEL indique que 4 postes du collège des collectivités territoriales et 1 poste du collège des usagers économiques sont à pourvoir dans cette Commission.

M. BARBIER, représentant du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, est intéressé pour intégrer cette commission. Il préside un PAPI sur l'Ill et il est maire d'une des communes les plus concernées par le risque d'inondation dans la plaine du Rhin.

M. HABIG signale qu'il est candidat pour être renouvelé au sein de la Commission Eau et Urbanisme et de la Commission Prévention des inondations.

Le Président explique que ce n'est pas nécessaire, car les renouvellements sont considérés comme acquis pour les membres toujours présents. Les désignations de ce jour portent sur des postes actuellement vacants.

Mme GOFFETTE, élue au Conseil départemental des Ardennes, postule également pour intégrer la Commission Prévention des inondations.

M. BARBIER et Mme GOFFETTE sont désignés à l'unanimité membres de la Commission Prévention des inondations.

M. HOELTZEL indique qu'il faut également désigner un Président et un Vice-Président parmi les membres de cette Commission Prévention des inondations.

M. BARBIER indique qu'il est déjà Vice-Président de la Commission Agricole de Bassin, mais qu'il est prêt à prendre cette fonction s'il n'y a pas d'autres candidats. Sinon, il retirera sa candidature.

Le Président salue cet état d'esprit.

M. BARBIER est désigné à l'unanimité Président de la Commission « Prévention des inondations ».

Mme GOFFETTE est d'accord pour prendre la Vice-Présidence de cette commission.

Mme GOFFETTE est désignée à l'unanimité Vice-Présidente de la commission « Prévention des inondations ».

La délibération n° 2021/28 est adoptée.

- **Commission Planification**

M. HOELTZEL indique que 9 postes sont vacants au titre des collectivités au sein de la Commission Planification. Mme D'ALGUERRE souhaite réintégrer cette commission et M. SCHAAL a transmis sa candidature.

Aucune autre candidature n'est déclarée en séance.

Mme D'ALGUERRE et M. SCHAAL sont désignés à l'unanimité membres de la Commission Planification.

M. HOELTZEL ajoute qu'un poste est toujours vacant pour les usagers non économiques.

Aucune candidature n'est déclarée en séance.

M. HOELTZEL précise que la présidence de la Commission Planification est exercée par Mme D'ALGUERRE, qui souhaite conserver cette fonction.

Le Président réitère que les membres qui ont simplement été renouvelés dans le cadre des instances sont renouvelés dans leur fonction au sein des Commissions.

Mme D'ALGUERRE est désignée à l'unanimité, Présidente de la Commission Planification.

La délibération n° 2021/30 est adoptée.

- **Commission Industrie de Bassin**

M. HOELTZEL fait part d'1 poste vacant pour les collectivités et de 2 postes vacants pour les usagers non économiques.

Aucune candidature n'est déclarée en séance.

- **Comité National de l'Eau**

M. HOELTZEL explique qu'un poste est disponible au titre des collectivités territoriales.

M. BARBIER indique que M. PFLIEGERSDOERFFER, élu au Conseil Régional et Président du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, est candidat. M. PFLIEGERSDOERFFER a en outre présidé jusqu'au mois dernier l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace et il est très engagé dans les problématiques de renaturation des écosystèmes rhénans en tant qu'élu local et maire de Marckolsheim.

M. PFLIEGERSDOERFFER est désigné membre du Comité National de l'Eau à l'unanimité.

La délibération n° 2021/32 est adoptée.

- **Conseil d'Administration de l'APRONA**

M. HOELTZEL indique qu'il faut désigner un représentant parmi les membres du Comité de Bassin au Conseil d'Administration de l'APRONA.

Aucune candidature n'est déclarée en séance.

- **Commission Internationale de la Meuse**

M. HOELTZEL explique qu'il faut désigner enfin un représentant à la Commission internationale de la Meuse parmi le collège des collectivités territoriales. Il propose à Mme GOFFETTE de prendre ce poste en tant que représentante des Ardennes.

Mme GOFFETTE accepte le poste.

Mme GOFFETTE est désignée à l'unanimité membre de la Commission Internationale de la Meuse.

La délibération n° 2021/31 est adoptée.

IV. Révision du 11^{ème} programme d'intervention

1. Avis conforme du Comité de Bassin sur le projet de document portant révision du 11^{ème} programme d'intervention

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente le point.

Débat

M. HOELTZEL rappelle que ce document est soumis pour avis conforme du Comité de bassin. Tous les principes d'intervention sont inchangés par rapport à des orientations précédemment adoptées par le Comité de bassin sauf une disposition nouvelle concernant les métabolites de pesticides.

C'est à ce titre que le document n'a pas été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration et a fait l'objet d'abstentions.

En effet, un des principes fondateurs du 11^{ème} programme consiste à n'apporter aucune aide pour des actions curatives (traitement, interconnexion pérenne, ...) en cas de pollution agricole (nitrates et phytosanitaires). À ce titre, l'agence soutient les contrats de solution sur la nappe d'Alsace qui relèvent de démarches uniquement préventives destinées à changer les pratiques agricoles et à restaurer les captages. Ces contrats de solution portaient déjà sur les métabolites. En 2021, le suivi sanitaire de l'ARS a mis en évidence des dépassements de taux réglementaires de métabolites pertinents s'agissant pour le bassin Rhin-Meuse uniquement de métabolites du pesticide utilisé sur le maïs et les betteraves : le s-métolachlore.

La Préfète de région a demandé à l'Agence de l'eau de reconsidérer sa position de principe consistant à ne financer aucune action curative en cas de problèmes sanitaires liés à des dépassements de teneurs en phytosanitaires. Ce sujet requiert un avis conforme du Comité de bassin. Une proposition d'ouverture limitée est proposée sachant qu'à ce stade, cela ne porte que sur une position de principe.

Le Président souligne que c'est un point important, qui positionne le Comité de Bassin dans la réflexion et l'engage politiquement de façon assez forte vis-à-vis du monde agricole. Il rappelle que la parole est libre et le Comité de bassin souverain.

M. BAUER indique que le Conseil d'Administration a effectivement exprimé 9 abstentions, mais aucune opposition. Il ne s'agit pas de prendre un virage à 180 degrés et le préventif reste favorisé dans tous les cas. Il s'agit de faire exceptionnellement une ouverture au curatif quand il n'existe pas d'autre solution pour pouvoir mettre de l'eau potable à la disposition des citoyens et sans préjudice de l'engagement d'actions préventives.

M. BAUER veut aussi mettre en avant un problème de fond qui concerne les autorisations de mise sur le marché, même s'il dépasse les compétences du Comité de Bassin. Le problème est le même dans le domaine médical. Des spécialités phytosanitaires ou médicamenteuses sont retirées après des années en constatant que le dossier n'avait pas été suffisamment instruit et qu'il existe un danger pour la santé humaine.

Le Président pense qu'il est nécessaire de continuer à bousculer, avec respect et considération, une partie du monde agricole par rapport à ses pratiques. Il n'est pas acceptable de laisser penser que la pollution de l'eau par des pesticides ne serait pas grave, car il suffirait de la traiter. Le traitement des pesticides est extrêmement compliqué et équivaut à dessaler de l'eau de mer. Il est donc essentiel pour l'Agence de se placer dans une position de prévention en amont. Sinon, les agriculteurs concernés trouveront toujours une excuse pour ne pas modifier leurs comportements, en partant du principe que l'eau potable pourra être traitée. L'Agence ne doit pas se décrédibiliser sur ce point.

Le Président ajoute qu'il connaît les difficultés du monde agricole. Il faut donc être solidaire et aider les agriculteurs comme ils sont solidaires sur d'autres sujets, mais sans lâcher sur l'essentiel. Il est important que la pression du moment, marqué par le Varenne agricole de l'eau et par un contexte d'élection présidentielle, ne fasse pas reculer l'Agence sur l'essentiel parce qu'il faudrait régler des problèmes de façon courte et urgente. L'Agence doit s'accrocher à ses grandes orientations, ce qui n'exclut pas des petites exceptions comme dans le cas présent.

M. METZ signale que c'est un sujet préoccupant pour les agriculteurs, car les métabolites présents dans l'eau sont principalement utilisés dans des cultures à forte valeur ajoutée en Alsace, en particulier le maïs. Or le maïs restera une culture importante sur le territoire. En conséquence, la réflexion menée à la Chambre d'Agriculture porte sur les possibilités de mener à bien la culture du maïs avec d'autres produits phytosanitaires que le S-métolachlore et avec d'autres pratiques, comme l'agriculture biologique, le désherbage mécanique ou l'alternance de cultures, tout en restant compétitif et concurrentiel sur le marché. A ce titre, la Chambre d'Agriculture souhaiterait être intégrée dans les discussions quand des plans d'action seront mis en place par les collectivités.

M. METZ souhaite par ailleurs sensibiliser l'Agence sur l'ampleur du territoire concerné. 46 communes et 30 000 hectares sont concernés par la problématique sur le territoire alsacien. Un travail de terrain important sera nécessaire pour apporter des conseils et un appui technique spécialisé aux agriculteurs. Il faudra donc déployer à un moment des moyens financiers et techniques pour la présence de terrain et l'animation afin d'amplifier prioritairement les démarches préventives qui sont déjà engagées avec le programme ERMES.

M. METZ souligne en conclusion son souhait de réfléchir en concertation sur l'accompagnement des agriculteurs pour répondre à cet enjeu des métabolites car la profession agricole a la volonté d'adapter ses pratiques à la protection de la nappe d'Alsace.

Le Président salue le travail des Chambres d'Agriculture. Il remarque cependant qu'il n'y avait pas de maïs en Alsace 30 ou 40 ans en arrière. Aujourd'hui, il y a énormément de maïs. Il convient donc peut-être de réfléchir quand même à varier les cultures. Cela étant, il souligne que M. METZ a concentré son intervention sur les solutions préventives.

M. PELLETIER trouve que les propositions faites dans le programme sont équilibrées. Il est capital d'éviter de démobiliser les actions déjà engagées pour aboutir à un meilleur résultat. Le curatif à tout-va n'encouragerait effectivement pas les agriculteurs à prendre des dispositions en amont. Néanmoins, l'enjeu est global et ne se limite pas aux métabolites. Il y a aujourd'hui une vraie prise de conscience collective sur cette question des métabolites, qui concerne le monde agricole, mais d'autres problématiques se présenteront demain et il faudra prendre des mesures de la même manière en privilégiant l'anticipation et les démarches préventives.

M. PELLETIER confirme que le monde agricole doit prendre sa responsabilité sur le sujet. Il le fait déjà d'ailleurs et l'Agence l'aide depuis des années. Des améliorations sont constatées. M. PELLETIER ajoute qu'il faut viser l'efficacité par rapport à ce qui peut être changé tout de suite et prendre des dispositions sur les futures autorisations de mise sur le marché.

M. REININGER salue des interventions de bon sens, mais il regrette de ne pas entendre toujours ce discours sur le terrain. L'intérêt manifesté ici par le monde agricole n'est pas totalement partagé. Il y a des avancées certaines, mais elles se heurteront à un moment donné au paradigme actuel consistant à privilégier le rendement et la poursuite des productions agricole intensives.

M. REININGER cite son secteur, où il a été impossible de faire évoluer quoi que ce soit pendant longtemps avec un Président de Chambre d'Agriculture, puis avec son fils qui lui a succédé. La situation évolue aujourd'hui avec son petit-fils, mais il a fallu attendre deux générations. L'attente du changement risque d'être trop longue et il faut utiliser à un moment le réglementaire pour accélérer les évolutions des pratiques agricoles et les rendre irréversibles.

En découvrant les résultats d'ERMES il y a 5 ans, Alsace Nature avait écrit au Préfet pour demander la mise en place d'une zone de conservation des eaux, ce qui a permis d'obtenir du Préfet de région l'engagement de déclencher des procédures réglementaires (ZSCE) si les objectifs de reconquête de la qualité des eaux n'étaient pas atteints. Nous y sommes !

M. REININGER demande que ces engagements soient respectés. Il n'est pas question en revanche de faire uniquement du réglementaire et il est toujours préférable de passer par des solutions discutées, des consensus et du volontariat mais encore faut-il des changements radicaux et des résultats visibles.

M. REININGER déplore ensuite une incapacité à protéger le trésor que représente la nappe phréatique d'Alsace. Elle s'étend sur 35 milliards de mètres cubes pour la partie française et sur 70 milliards de mètres cubes dans son ensemble, à mettre en perspective avec les 89 milliards de mètres cubes du lac Léman. Les Alsaciens vivent donc sur une étendue d'eau grande comme le Lac Léman, mais ils ne la voient pas et ne la respectent pas forcément. Ce trésor est mis à mal depuis trop longtemps. Si quelqu'un se mettait à détruire la cathédrale de Strasbourg, tout le monde serait horrifié et réagirait. En l'occurrence, le vrai trésor de l'Alsace qu'est cette nappe phréatique est en train d'être détruit par une utilisation déraisonnée de pesticides. Or, 80 % de l'eau potable et 50 % des besoins industriels viennent de cette nappe.

M. REININGER ne dit cependant pas que rien n'est fait. Il défend notamment les contrats de solutions, qui ont permis de constater des changements d'assolement et des avancées réelles. Ces évolutions ont eu un impact immédiat sur la biodiversité et le paysage. La restauration d'une nappe phréatique est extrêmement compliquée et peut s'avérer longue.

M. REININGER fait une proposition pour que le Comité de Bassin prenne une motion pour interdire déjà le S-métolachlore. Le fabricant lui-même indique que ce produit ne doit pas être utilisé à proximité des captages d'eau, mais ces consignes ne sont pas suivies pour l'application sur le terrain. Il n'est plus possible de laisser sur le marché ce produit contenant des métabolites, qui sont des perturbateurs endocriniens.

M. REININGER considère par ailleurs qu'il doit être possible aujourd'hui de cultiver du maïs sans pesticides. C'est peut-être difficile parce qu'il faudra changer les techniques, faire des semis sous couvert et former les agriculteurs. Il faut néanmoins réussir à mettre fin aux herbicides sur la plaine d'Alsace pour protéger ce trésor que représente la nappe phréatique. Ce sont des préalables à toute position du Comité de bassin.

M. REININGER pointe également un manque de volonté et de courage politique. Des complaisances ont amené à des impasses et ont coûté cher à la qualité de l'eau et à la collectivité. Les pouvoirs publics doivent aussi prendre leurs responsabilités aujourd'hui et passer par des arrêtés « de zones sous contrainte environnementale » (ZSCE) quand c'est la seule solution pour avancer et pérenniser les pratiques conservatoires vertueuses.

M. REININGER souligne enfin que tous les consommateurs sont victimes de cette situation. Des fautes ont été commises et des responsabilités existent. La faute de l'Etat est notamment engagée par rapport aux autorisations de mise sur le marché. S'il faut aller vers des solutions curatives, ce sont donc les responsables qui doivent payer et non les consommateurs. En tout état de cause, elles ne doivent être considérées qu'en dernier ressort et que de manière limitative et si possible transitoires.

M. BARBIER remarque qu'un médecin faisant face à un malade lui prescrira des traitements curatifs pour faire disparaître les symptômes, mais formulera aussi des préconisations préventives pour remédier aux causes de la maladie. Il observe que cette métaphore s'applique assez bien à la situation évoquée dans cette discussion.

M. BARBIER signale que ses collègues maires gèrent avec leur commission locale des captages d'eau, dont une partie est maintenant déclarée non conforme, en particulier dans le Nord de l'Alsace. Ces maires sollicitent un accompagnement de l'Agence de l'eau sur le curatif, parce qu'il leur est difficile d'expliquer aux citoyens qu'ils ont droit de boire cette eau, mais qu'elle n'est plus conforme.

M. BARBIER fait valoir par ailleurs que la priorité doit être donnée au préventif, mais à un préventif efficace. Il exprime un sentiment de piétinement, puisque les mêmes problématiques étaient soulevées avec l'atrazine il y a 30 ou 40 ans. Malgré la bonne volonté de tous pour rechercher des solutions et le travail réalisé, notamment en matière de filière agricole, les actions entreprises aujourd'hui ne sont pas efficaces. Des captages d'eau sont d'ailleurs déjà fermés parce qu'ils ne produisent plus une eau potable. Malgré ce constat, les cultures à base d'intrants restent très majoritaires sur les espaces concernés.

M. BARBIER fait une proposition pour qu'avant toute chose, le Comité de Bassin interpelle l'État. Sur les captages où du curatif devra être réalisé, il n'est pas concevable de perpétuer les méthodes qui conduisent à la présence de métabolites dans l'eau. L'État doit donc interdire, par le biais des réglementations de périmètre de captage, les intrants nuisibles à la qualité de l'eau, au moins sur ces captages.

M. BARBIER précise enfin qu'il préconise des interdictions réglementaires accompagnées d'aides en direction des agriculteurs pour leur permettre de privilégier rapidement des filières à bas intrants. Beaucoup d'expérimentations montrent que c'est possible. Il existe aussi des nouveaux dispositifs qui peuvent répondre à ces besoins d'accompagnement avec les paiements de services environnementaux et l'obligation réelle environnementale.

Mme CHARLIER se dit surprise par la fixation qui est faite sur les métabolites. Elle n'approuvera pas une motion tant qu'une attention aussi forte ne sera pas prêtée aux produits médicamenteux, notamment les produits anticancéreux et les pilules contraceptives, qui se retrouvent aussi dans l'eau, mais que personne ne recherche aussi finement. Ce sont pourtant des produits dangereux qui sont présents partout dans les eaux.

M. RICHARD, en charge de la qualité de l'eau sur le périmètre de Mulhouse Alsace Agglomération, explique qu'il a été interloqué et horrifié en découvrant le dossier des métabolites suite à son élection en 2020. Il rejoint l'intervention de M. BARBIER sur la nécessité de faire bouger significativement les lignes aujourd'hui. Toutes les actions visant à convaincre ont été essayées et sont toujours entreprises, mais M. RICHARD constate une impuissance face à des intérêts qui sont avant tout économiques. La tentative de mise en place de paiements pour services environnementaux se heurte à des calculs économiques basés sur les cours du maïs. Il faut donc aider et accompagner les agriculteurs qui utilisent ces molécules pour qu'ils changent leurs pratiques, mais il faut aussi à un moment recourir à du réglementaire. C'est essentiel.

M. RICHARD salue la position du Conseil d'Administration qui s'inscrit dans cette logique et il considère qu'il faut aller plus loin en interpellant avec des motions. Il entend et respecte par ailleurs la position de Mme CHARLIER. Il conviendra d'adopter exactement la même approche vis-à-vis des produits pharmaceutiques dans un second temps. C'est un sujet important, mais il ne doit pas être utilisé comme une excuse pour ne pas avancer aujourd'hui sur l'impact des herbicides, où il faut un encadrement réglementaire des pratiques agricoles.

Pour finir, M. RICHARD remarque que, pour l'instant, la question du maïs en Alsace est uniquement appréhendée par la population à travers le manque d'eau potentiel, mais absolument pas par rapport aux pesticides qui se retrouvent ensuite dans l'eau. Le fait de poser le problème de la qualité de la ressource dans le débat public devrait permettre d'accélérer les évolutions sur cet enjeu.

Mme GENESSEAU signale que l'Alsace n'est pas la seule région concernée. Le problème se pose également en Seine-et-Marne et en Bretagne. Une fiche de 4 pages a d'ailleurs été éditée par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire sur le S-métolachlore et les alternatives techniques pour s'en passer, notamment dans la culture du maïs, avec des expérimentations menées dans le cadre du plan Ecophyto sur un projet DEPHY. Apparemment, il existe donc déjà des pistes de solutions préventives efficaces.

M. METZ confirme qu'il existe des solutions préventives efficaces. La Chambre d'Agriculture organisera d'ailleurs le 6 décembre une réunion technique avec les différentes antennes décentralisées de l'Alsace sur le S-métolachlore et les métabolites. Les services techniques ont réfléchi depuis septembre à des alternatives techniques en utilisant d'autres méthodes de désherbage, en substituant les molécules ou en essayant d'autres rotations des cultures.

La Chambre d'Agriculture proposera donc des conseils auprès des agriculteurs, au vu de cette consultation qui aura lieu le 6 décembre, pour produire du maïs autrement ou le remplacer par d'autres cultures. En outre, il est aussi demandé aux agriculteurs, dans le cadre de la PAC et du plan stratégique national, de revoir leur assolement et de modifier la succession de cultures. Par ce biais, des alternatives sont possibles en mettant d'autres cultures en place dans les zones agricoles où le maïs n'est pas la culture phare.

M. METZ est favorable à ce genre de démarche plutôt qu'à du réglementaire. Il est important d'accompagner et d'avancer dans la concertation pour emmener le plus de monde possible. Il faut aussi garder à l'esprit la nécessité de dégager un revenu sur l'exploitation. Si les moyens de production sont limités sur la culture du maïs ou sur d'autres cultures, il convient alors d'imaginer d'autres systèmes économiques qui s'équilibrent par des débouchés de marché ou par une aide économique en contrepartie des restrictions des usages à l'instar de la politique des filières à bas niveau d'impact soutenues par l'Agence de l'eau.

Le Président constate qu'il sera impossible d'avancer si tout le monde n'y met pas du sien. Il est aussi important de mettre du réglementaire, car c'est une manière de contraindre l'État à prendre position sur le sujet. Il relève que cela ressort de la large majorité des prises de position des membres du Comité de bassin.

M. HENRY revient sur la proposition initiale, consistant à ouvrir la porte au curatif de façon très exceptionnelle. Il souligne que cette évolution peut être perçue comme un signe très décourageant et peut être vécue comme un échec par tous ceux qui se battent depuis des années pour faire autrement. Il est important de garder cet aspect en tête et d'attendre les cas concrets qui se présenteront.

M. HENRY signale ensuite qu'il existe des techniques agricoles efficaces pour désherber sans herbicides. Il souligne que le binage mécanique du maïs est simple avec les outils disponibles maintenant comme les tracteurs équipés de GPS et les bineuses équipées de caméras. La seule difficulté est qu'il faut y consacrer un peu plus de temps. Le monde agricole doit prendre ses responsabilités face à ces solutions, alors que le maïs n'est majoritairement pas biné pour l'instant.

M. HENRY invite également chacun à s'interroger sur la destination du maïs. Il est utilisé principalement pour alimenter des animaux ou pour des usages non agricoles. Ainsi, un hectare de 120 à 140 quintaux de maïs produira la même quantité de calories à destination humaine qu'un hectare de blé à 50 quintaux. Il est donc possible de désintensifier en obtenant le même volume de calories pour nourrir la population.

M. HENRY attire par ailleurs l'attention sur la rotation des cultures, qui va diminuer la pression des adventices, mais aussi la pression sur l'eau. Cette solution contribue donc à résoudre deux problématiques : celle des désherbants et celle des économies d'eau. Il y a donc des solutions efficaces dans les démarches préventives et d'adaptation des pratiques agricoles.

M. HENRY ajoute enfin qu'il y a évidemment des enjeux économiques, car il faut permettre aux agriculteurs de gagner leur vie. Il faut néanmoins se projeter dans l'avenir. Quand le bio a commencé, les agriculteurs n'ont pas attendu qu'il existe un marché. Ils ont créé ce marché.

Mme CHARLIER précise qu'une partie du maïs est utilisée en alimentation humaine par le biais de la fécule de maïs.

M. DIETMANN rappelle que l'Agence de l'eau a eu la perspicacité de lancer depuis longtemps des démarches s'inspirant du plan Ecophyto et d'engager des actions et des réflexions identiques à celles qui ont été décrites par M. METZ. Des millions d'euros ont été dépensés dans ce cadre et il semble qu'il faille tout recommencer aujourd'hui. La pertinence de ces dépenses et de leur utilité pose donc question.

M. DIETMANN souligne qu'il se trouve aujourd'hui, en tant que maire et président d'un établissement public de gestion d'eau, face à des consommateurs pollués-payeurs. 6 ou 7 millions de Français en France doivent boire de l'eau altérée par le S-métolachlore, dont 800 000 Alsaciens. Le moment est donc venu de passer un cap dans le changement des pratiques avec toutes les techniques et l'ingénierie agricole disponibles en 2021. Il n'est pas possible de continuer à contaminer la population de cette manière. À ce titre, il est réticent à tout financement d'action curative.

M. DIETMANN considère à ce titre que le recours au réglementaire est un aspect important. Il rappelle que le fabricant du S-métolachlore a écrit lui-même dans le mode d'emploi que ce produit ne doit pas être utilisé dans les champs captants ou à proximité des écosystèmes sensibles. Il soutient donc l'idée évoquée précédemment à plusieurs reprises d'une motion de l'Agence de l'eau. Il est également d'accord sur le fait qu'il faudra s'emparer aussi des problématiques liées aux produits pharmaceutiques. Il rejoint enfin les interventions qui ont souligné que le curatif revient à donner la permission de faire n'importe quoi ensuite.

Le Président propose de travailler avec les services et avec les responsables de commission sur une motion, qui sera présentée au prochain Comité de bassin, rassemblant les différentes positions exprimées aujourd'hui. Un bouleversement apparaît nécessaire, mais il doit être crédible et accessible. Le monde agricole doit sentir aussi une solidarité pour trouver des solutions et l'aider.

M. QUÉRÉ, représentant de la DRAAF, est favorable à cette approche proposée par le Président. Il constate qu'un certain nombre d'éléments de convergence montre qu'il faut plutôt avancer en commission pour mettre en forme de manière détaillée les intentions exprimées, afin que l'ouverture envisagée ne pose pas de problème par rapport à la ligne stratégique suivie par l'Agence. Il convient également de réfléchir aux conditions nécessaires pour faire évoluer cette situation identifiée sur les métabolites. M. QUÉRÉ observe d'ailleurs qu'il est uniquement question ici d'un métabolite venant d'une substance chimique, mais que la problématique doit être traitée plus largement. Pour sa part, la DRAAF est disposée à accompagner l'ensemble des acteurs sur le travail en commission pour que le Comité de Bassin puisse faire des propositions à son niveau, plutôt que des motions sur ce qui peut être fait au national.

M. PELLETIER souligne que le rôle du Comité de Bassin est effectivement de faire évoluer la situation à son échelle. Il constate que ces sujets ne sont malheureusement débattus au niveau national qu'au moment des grands rendez-vous politiques. En parallèle, il faut également être vigilant pour que le Comité de Bassin ne soit pas une instance de décision de réglementation et d'interdiction. Ce n'est pas son rôle. Le Comité de Bassin est là pour trouver des solutions. L'agriculture fait des efforts et obtient des résultats. Il faut faire attention à ne pas démobiliser tout le monde agricole, qui est en pleine mutation actuellement. M. PELLETIER considère que ce serait un échec de passer uniquement par l'interdiction.

Le Président assure qu'il n'y a pas de procureur dans cette instance. Il a évoqué la nécessité de maintenir la pression sur le sujet, mais il a aussi insisté sur la solidarité dont il faut faire preuve au niveau du Bassin. Il se réjouit de constater que des solutions techniques existent déjà et qu'il n'est pas nécessaire de tout bouleverser. Pour conclure, le Président maintient sa proposition d'une réflexion avec les responsables de commission pour rédiger une motion et continuer à avancer. Cette motion servira à définir les conditions précises d'un financement limitative du curatif pour les métabolites étant entendu que cela ne bouleverse pas le reste de la politique d'intervention relative aux pollutions diffuses agricoles.

Le Président met ensuite au vote cette révision du 11^{ème} programme.

M. REININGER précise qu'il adhère au 11^{ème} programme, mais que cette disposition particulière relative aux métabolites le conduira à s'abstenir. D'autres membres abondent dans le même sens.

La délibération n°2021/33 est adoptée à l'unanimité moins 8 abstentions.

V. Planification et prospective

1. Avis sur l'évolution du SDAGE 2022-2027 et du PGRI suite à la consultation du public et des assemblées

Mme MAUVIEUX-THOMAS présente le point sur le SDAGE et **Mme LOMBARD** le point relatif au PGRI.

Débat

M. VANLAER indique que la DREAL voit que le projet de PGRI fait réagir des collectivités locales tout particulièrement en Alsace. Il rappelle qu'un décret de 2019 fixe les règles pour les plans de prévention des risques inondation par débordement de cours d'eau. Ce décret reprend en fait beaucoup de règles fixées auparavant par des circulaires ou des guides techniques, en leur donnant un caractère réglementaire. Le PGRI ne peut évidemment pas être moins-disant que le décret, qui s'applique aux PPRI prescrits à partir de juillet 2019. Le débat porte donc plutôt sur les PPRI existants ou les zones non couvertes par les PPRI.

Dans ce cadre, le PGRI étendait un certain nombre de règles du décret à ces zones, ce qui n'est pas une obligation réglementaire. Ce sont néanmoins des éléments importants, à l'instar des règles de non-urbanisation derrière les digues, qui est un principe ancien. La digue a vocation à protéger le bâti existant et non à ouvrir de nouvelles zones.

M. VANLAER explique que des discussions ont lieu en interne pour trouver un équilibre. Il ne sera pas possible d'aller en deçà des dispositions du décret. Le PGRI allait un peu plus loin pour sa part, sans poser de difficultés à un certain nombre de territoires du fait des mesures qu'ils appliquent déjà. C'est cependant plus compliqué pour d'autres territoires. Il convient donc de rechercher un équilibre sur ces sujets sensibles, sans perdre de vue l'objectif d'assurer la sécurité des populations et de réduire au maximum les dommages en matière de crues. Les événements survenus cet été en Belgique et en Allemagne rappellent qu'il s'agit d'un vrai enjeu. Là aussi, il faut réussir à trouver le bon dosage entre l'incitatif et le réglementaire pour progresser dans une meilleure maîtrise du risque d'inondation.

Mme DESPIERRES, représentant la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, revient sur la notion de continuité nautique, qui s'applique au niveau des ouvrages tout comme la continuité écologique. Elle rappelle que les pêcheurs contribuent déjà activement à la restauration du milieu aquatique par le biais de la redevance. Mme DESPIERRES demande donc des précisions sur les propositions faites par la Commission Planification en termes de continuité nautique et elle souhaite notamment savoir si les sports nautiques participeront aussi financièrement, au même titre que les pêcheurs.

Mme MAUVIEUX-THOMAS indique que le représentant de la Fédération des Sports et Loisirs Nautiques à la Commission Planification a signalé que les activités nautiques n'étaient pas suffisamment prises en compte au niveau du SDAGE, notamment dans les choix ou les projets de suppressions d'ouvrages, qui resteront possibles dans le cadre réglementaire nouveau introduit par la loi Climat et Résilience. Il a donc demandé que la question de la continuité nautique ne soit pas oubliée dans les études conduites, en particulier pour les activités de kayak. En effet, les ouvrages permettent parfois de créer des courants intéressants. La Commission a donc introduit la nécessité de prendre en compte la continuité nautique au-delà de la continuité écologique et d'associer les acteurs des sports et loisirs nautiques aux instances qui agissent sur le terrain.

M. LOUIS rappelle que les SDAGE en général ne prennent effectivement pas en compte les sports et loisirs nautiques, alors qu'ils sont considérés comme des usages de l'eau au même titre que les autres depuis les lois de 1992. Il a donc demandé une meilleure intégration de leurs préoccupations et de leurs enjeux dans le SDAGE. Dans ce cadre, deux modifications sont proposées dans le projet de SDAGE soumis aujourd'hui au Comité de Bassin.

La première modification concerne la représentation des acteurs des sports et loisirs nautiques dans les instances de gouvernance à l'échelle pertinente, comme les Commissions Locales de l'Eau et les comités de gestion de cours d'eau. Ces acteurs souhaitent être entendus et faire des propositions constructives vis-à-vis des orientations décidées dans ces instances. La concertation amène toujours à des résultats positifs.

La seconde modification concerne la prise en compte des sports et loisirs nautiques dans les projets d'aménagement d'ouvrages. Là encore, les acteurs des sports et loisirs nautiques souhaitent être impliqués pour faire valoir les enjeux de leurs activités dans l'instruction de ces dossiers par les services de l'Etat.

M. LOUIS ajoute que les usagers des sports nautiques ne sont effectivement pas soumis à une redevance aujourd'hui, contrairement aux pêcheurs. C'est un sujet récurrent depuis des années. Beaucoup de questions se posent sur les modalités de mise en œuvre d'une redevance, au moment où les loisirs de pleine nature connaissent une expansion importante.

Mme CORSYN partage l'interrogation de Mme DESPIERRES. L'objectif de la démarche SDAGE est la continuité écologique. L'introduction de la notion d'une continuité nautique interpelle Mme CORSYN, qui ne voit pas en quoi elle contribue à l'amélioration du milieu.

Mme MAUVIEUX-THOMAS précise qu'il est seulement question d'une prise en compte proportionnée et étudiée localement des enjeux de continuité nautique. Il n'est pas question de faire de la continuité nautique un préalable ou de la placer au même niveau que la continuité écologique, qui doit rester le premier enjeu et qui découle de toute façon de la DCE.

M. BARBIER signale qu'il n'est pas gêné par cette évolution, étant lui-même à la fois écologiste et kayakiste. La continuité écologique est renforcée par la continuité nautique.

Le Président soumet ensuite la délibération au vote.

La délibération n°2021/34 est adoptée à l'unanimité.

VI. Varenne de l'eau et du changement climatique

Mme COANTIC présente le point.

Débat

Le Président se demande si l'Etat accordera des moyens financiers pour la mise en œuvre du Varenne de l'eau. Il remarque par ailleurs que la concertation doit être organisée pour fin janvier, en sachant qu'elle n'avancera pas durant les 15 derniers jours de décembre. Le calendrier est donc très serré. Le Président comprend néanmoins la demande des ministres de faire aboutir cette démarche de concertation.

M. PEDUZZI souligne que le bilan de l'eau dans les Vosges en 2021 est encore très insatisfaisant, malgré un été peu radieux. Lors des périodes de précipitations, la végétation a quasiment tout absorbé et les ruisseaux sont de plus en plus secs en été. Or la nature géologique du massif des Vosges côté vosgien ne permet pas de retenir l'eau sur des temps assez longs. Ce manque d'eau provoque également d'importants dégâts de forêts en conséquence. Les arbres étaient attaqués par des scolythes autour de 300 mètres ou 400 mètres d'altitude il y a 2 ou 3 ans. Aujourd'hui, des arbres sont attaqués à 800 mètres d'altitude.

Le manque d'eau est donc un sujet préoccupant, bien au-delà des Vosges, et il tend à s'aggraver. M. PEDUZZI signale qu'à ce titre, l'amélioration de la rétention d'eau est essentielle. Ainsi, le conseil municipal de Fresse-sur-Moselle a émis une déclaration intitulée « 26 000 mètres cubes ». C'est le volume d'eau que sa commune souhaiterait retenir en exploitant les surfaces imperméabilisées.

M. PEDUZZI rappelle enfin qu'il avait été proposé il y a quelques mois que l'Agence de l'eau engage une réflexion relative à la sécheresse chronique que connaît le massif des Vosges. Il souligne que le sujet est de plus en plus prégnant et qu'il apparaît aujourd'hui erroné de penser qu'il resterait une dizaine d'années pour s'en préoccuper.

M. HOELTZEL souligne que ce « défi » reste une priorité pour l'Agence de l'eau. Le travail sur le contrat de territoire avance bien. En outre, la territorialisation du Varenne de l'eau intègre bien des actions sur le massif vosgien.

Le Président observe que la territorialisation du Varenne de l'eau propose une somme de solutions de bon sens, adaptées aux territoires. A cet égard, le Varenne de l'eau permettra d'accélérer la prise en compte et les moyens qui pourront y être affectés par l'Agence de l'eau.

M. METZ indique que la concrétisation progressive du changement climatique est bien visible, en dehors de l'année exceptionnelle de 2021. Le Varenne de l'eau peut permettre la mise en route d'une gestion différente de l'eau. Il apparaît effectivement nécessaire de développer une gestion plus durable dans le temps et plus efficiente de cette ressource, tout en permettant aux territoires de continuer à avoir une activité agricole qui crée de la richesse, des débouchés, de l'attractivité et des emplois. Il faut donc parvenir, dans le cadre du Varenne, à mettre en place un équilibre des besoins et du partage de la ressource entre les prélèvements agricoles, les prélèvements industriels, l'alimentation en eau potable, l'énergie et les autres usages.

Le Varenne doit aussi permettre d'accompagner l'agriculture dans sa transformation vers une agriculture plus résiliente. M. METZ souligne que l'enjeu de la résilience renvoie en particulier à la question du sol. Il convient donc d'accompagner les agriculteurs dans des démarches de non-labour et des réflexions sur le travail du sol pour augmenter la matière organique, qui permettra de stocker du carbone, mais aussi de stocker de l'eau. Il existe ainsi des pistes à approfondir autour des façons culturales, des successions de cultures, du choix des cultures et de la mise en place de filières innovantes ou différentes. Il est aussi important de tenir compte des besoins en eau de l'agriculture, pour ne pas remettre en cause sa capacité de produire et ne pas remettre indirectement en cause la souveraineté alimentaire.

M. METZ signale enfin que plusieurs projets émergent en Alsace sur la substitution de la ressource en eau, à l'image d'un projet de retenue collinaire dans le Bas-Rhin. L'agriculture ne pomperait plus dans les rivières, mais dans le canal de la Marne au Rhin pour faire une retenue collinaire et irriguer du houblon en goutte-à-goutte. M. METZ évoque également des projets dans le Haut-Rhin, notamment sur la montagne. Comme l'a souligné M. PEDUZZI, les fermes auberges et les éleveurs en montagne rencontrent un problème sur la rareté en eau et ils réfléchissent à la construction de retenues collinaires pour alimenter leurs besoins. Pour finir, d'autres projets sont en réflexion dans la plaine d'Alsace, où le canal de la Hardt et ses canaux affluents sont aujourd'hui en mauvais état qui rend impossible une utilisation globale du droit d'eau, qui permettrait de réinfiltrer l'eau dans le Rhin et dans la nappe phréatique et de partager l'eau pour l'irrigation. Il existe donc différentes ressources à utiliser sur le territoire pour ne pas se servir de la nappe phréatique ou des rivières.

1. Avis sur le projet de territorialisation du Varenne de l'eau pour le bassin Rhin-Meuse

M. GOETGHEBEUR présente le point relatif à la territorialisation du Varenne de l'eau.

Débat

Le Président salue le travail collectif réalisé sur ce point. La présentation montre clairement ce qui peut être fait de façon rapide et réaliste.

M. HENRY salue de concert la richesse de la présentation qui vient d'être faite et l'approche qui est proposée. Il rappelle ensuite que deux ministères sont impliqués sur le Varenne de l'eau : le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau aura pour rôle de rappeler l'importance du temps long et de l'état de la ressource. Un gros travail d'évaluation doit être mené sur la ressource disponible dans l'ensemble des territoires, avant d'adapter les activités économiques en fonction de cet état de la ressource. M. HENRY insiste sur la nécessité de respecter cette chronologie dans la méthodologie pour construire les solutions les plus résilientes possible.

M. PEDUZZI précise qu'une partie du département des Vosges se situe sur la limite avec la ligne de partage des eaux avec Rhône Corse Méditerranée. Toutefois, certains bassins de vie travaillent autant sur le bassin Rhin-Meuse et sur le bassin Rhône Corse Méditerranée. Il ne faut donc pas s'arrêter à cette limite administrative et il convient de trouver un moyen d'interconnexion avec l'Agence de l'eau Rhône Corse Méditerranée pour avoir un regard complet sur ces bassins de vie.

M. HOELTZEL confirme que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est largement interfacée avec l'Agence de l'eau Rhône Corse Méditerranée sur le massif vosgien.

Mme CORSYN demande si les étangs concernés en Moselle seront uniquement les étangs réservoirs ou tous les étangs patrimoniaux.

M. GOETGHEBEUR indique que ce point n'est pas encore tranché. L'idée sera de travailler potentiellement sur tous les étangs.

Mme CORSYN souhaiterait que le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine soit associé, dans la mesure où il est le principal propriétaire d'étangs à l'échelle de la Lorraine. Il aura certainement des éléments à apporter en matière de préservation de la biodiversité des étangs.

M. GOETGHEBEUR confirme qu'il est prévu d'associer le Conservatoire, notamment pour l'expérimentation sur le Rupt-de-Mad et Esch et l'idée de concilier des lâchers d'eau au niveau des étangs qui sont très nombreux sur les forêts et les besoins en eaux sur des prairies qui ont tendance à sécher sur la vallée de l'Esch.

M. THEVENET constate qu'il est logique de regarder spécifiquement la question des besoins agricoles actuels et futurs sur ce point relatif au Varenne de l'eau. Il existe de vrais enjeux pour le monde agricole, comme l'ont bien souligné plusieurs interventions aujourd'hui. Néanmoins, il sera important d'intégrer tous les usagers et tous les usages des territoires pour réussir les démarches sur les sites évoqués. Il n'est surtout pas question d'opposer des secteurs entre eux ou de mettre en regard les besoins de certains domaines par rapport à d'autres, mais de tenir compte des spécificités de chaque territoire pour réussir à appréhender l'ensemble des enjeux dans une logique gagnant-gagnant : enjeux agricoles, enjeux écologiques et enjeux de transition.

Le Président est d'accord avec cette approche. Il sollicite ensuite l'avis du Comité de Bassin sur ce point.

La délibération n°2021/35 est adoptée à l'unanimité.

2. Nouvelle gouvernance du Conseil scientifique et préparation de son programme d'activité 2022

3. Travaux à venir du Conseil scientifique

Mme FERNANDEZ présente ces deux points concomitamment.

Le Président souligne que le Conseil Scientifique sera une pièce maîtresse par rapport aux enjeux qui attendent l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Il accueille très favorablement les pistes de travail proposés et la volonté des membres du Conseil scientifique d'être davantage impliqués dans les commissions du Comité de bassin.

Assurément, le Conseil scientifique sera d'un apport précieux pour les travaux post Varenne de l'eau et l'actualisation du plan d'adaptation au changement climatique. Il est très confiant.

4. Actualisation du plan d'adaptation au changement climatique du Comité de bassin (gouvernance, méthode, calendrier)

M. HOELTZEL présente ce point, qui ne suscite pas de débat.

VII. Intervention de la Préfète Coordinatrice de bassin

La Préfète Coordinatrice de bassin est excusée pour cette séance.

VIII. Divers

1. Calendrier des réunions des Instances de bassin pour l'année 2022

Le Président signale que le calendrier des réunions des instances figure dans le dossier de séance. Pour finir, il remercie les membres pour leur participation et pour la qualité de leurs interventions et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année avant de clore cette réunion.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée.

Le Directeur Général
de l'Agence de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'M' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Marc HOELTZEL





Le Président
du Comité de Bassin,

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping initial 'C' followed by several horizontal and diagonal strokes.

Claude GAILLARD

Réunion du Comité de Bassin du 2 décembre 2021
Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

CNOM	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Docteur pour...	Pouvoirs	Récept pour...	Récept pour...	Engagement
M.	BARBIER	Patrick	Collectivités	Président du Territoire III Amont du SCIA Vice-Président de la Communauté de communes de Salsac et Environs Maire de Muthersholz	OUI			1	M. Pierre BOULEAU		Présent au mois
Mme	BARDOT	Audrey	Collectivités	Conseillère municipale de Putigny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle	OUI			2	M. Vincent MATELIC	M. Jean-François THOMAS	Présent au mois
Mme	BEDEL	Régine	Collectivités	Conseillère départementale des Vosges	OUI						Présent au mois
Mme	BERENS	Odile	Collectivités	Maire de Buxières-sous-les-Côtes	EXCUSE		M. Jean-Philippe VAUTREN				
M.	BOULEAU	Pierre	Collectivités	Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Mesure Moson	EXCUSE		M. Patrick BARBIER				Présent au mois
Mme	BUCHERT	Marysanne	Collectivités	Adjointe au Maire de Marbousac	OUI						
Mme	BULOU	Sébastien	Collectivités	Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg	EXCUSE						
M.	BURGER	Étienne	Collectivités	Conseiller départemental CEA	EXCUSE		M. Bernard INGWILLER				
Mme	CLEMENT	Marc-Joséphine	Collectivités	Maire de Courmoult	OUI						
Mme	D'ALQUIERRE	Sylvie	Collectivités	Conseillère régionale Grand Est Première Adjointe au Maire de Chauvousey	EXCUSE		M. Claude GAILLARD				
M.	DEKENS	Bernard	Collectivités	Président de l'EPAMA	EXCUSE		Mme Fabienne GOFFETTE				
M.	DEPAIX	Régis	Collectivités	Maire de Mezonvot	EXCUSE		M. Bernard INGWILLER				
M.	DIETMANN	David	Collectivités	Président EPAGE Langue Maire de Manspach	OUI						Présent au mois
Mme	FRAIPOUNT	Agnès	Collectivités	Maire de Le Mont Dieu							

Civilité	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
Mme	GOFFETTE	Fabienne	Collectivités	Conseiller départemental des Ardennes	OUI			1	M. Bernard DEKENS		Présente en ligne
M.	GUILLAUME	Jean-François	Collectivités	Maire de Vise-en-Vermois	EXCLUSE						
M.	HABIG	Michel	Collectivités	Président du Syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace	OUI						Présent en ligne
M.	HUSSON	Jean-François	Collectivités	Senateur	OUI						
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassanoort	OUI			2	M. Etienne BURGER	M. Régis DEPAUX	
Mme	LOGIN	Friederique	Collectivités	Vice-Présidente de Metz Métropole	OUI			1	Mme Alexandra REBSTOCK PINNA		
M.	MARLETTE	Sylvain	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle							Présente en ligne
M.	MARINI	Jean	Collectivités	Président du Syndicat des Eau-Vivres des 3 Nies	OUI						Présent en ligne
M.	MATELJC	Vincent	Collectivités	Maire de Roschbange	EXCLUSE		Mme Audrey BARROT				
Mme	MELON	Gisèle	Collectivités	Maire d'Emery	OUI						Présente en ligne
Mme	MICHEL	Delphine	Collectivités	Vice-Présidente du Grand Nancy	EXCLUSE						
M.	MASIS	Denis	Collectivités	Maire de Gommersdorf							
M.	PALUSZKIEWICZ	Xavier	Collectivités	Député							
M.	PELJAZI	Dominique	Collectivités	Maire de Fresnoy-sur-Moselle	OUI						
M.	PFLIEGERRODER FEER	Fredenc	Collectivités	Conseiller régional Grand Est							
Mme	REBSTOCK PINNA	Alexandra	Collectivités	Maire de Nivange	EXCLUSE		Mme Friederique LOGIN				









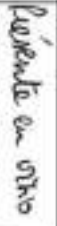


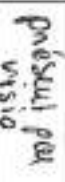
COLLEGE	Nom	Prénom	College	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M.	RICHARD	Loïc	Collectivités	Maire de Riedelheim							Présent en perso
M.	SCHALL	Thierry	Collectivités	Vice-Président Eurentropele	EXCUSE		M. Claude GALLAND				
Mme	SCHULMAYER	Fabienne	Collectivités	Conseillère départementale de la Haute-Marne	EXCUSE						
M.	SOLLIER	Cécile	Collectivités	Président de la Commission locale de l'eau SAGE Rupt-de-Mad Esch-Trey	EXCUSE						
M.	SUCK	David	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Moselle	EXCUSE						
M.	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Conseiller municipal de Verdun	EXCUSE		Mme Audrey BARBOT				
M.	VALENCE	David	Collectivités	Maire de Saint-Die-des-Vosges	EXCUSE						
M.	VAUTRIN	Jean-Philippe	Collectivités	Vice-Président du Conseil départemental de la Meuse	OUI			1	Mme Odile BEIRENS		
M.	VONSON	Philippe	Collectivités	Maire de Boudevres-sur-Ornes	OUI						




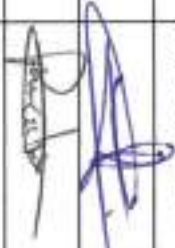



Membres présents	16	Pouvoirs	10	Total	26/40
-------------------------	-----------	-----------------	-----------	--------------	--------------

[Signature]
[Signature]
[Signature]

Réunion du Comité de Bassin du 2 décembre 2021
Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Duans pour le	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
M.	ADAM	Michel	Usagers non économiques	Président de la FFPVA des Ardennes	EXCUSE						
M.	BESSARD	Christine	Usagers non économiques	Chargée de consommation d'Alaise et du Grand Est Famille de France de Méruise-et-Moelle	EXCUSE		M. Pierre CAYE				
M.	BRISSON	Marc	Usagers non économiques	Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Alaise	OUI						Présent en vidéo
M.	CAYE	Pierre	Usagers non économiques	Chargé de consommation d'Alaise et du Grand Est	OUI			1	M. Christian BESSARD		Présent en vidéo
M.	CHRISTOPHE	Micahel	Usagers non économiques	Président du Centre permanent éducatif pour l'environnement Nancy-Champenois	OUI						Présent en vidéo
Mme	CORSYN	Veronique	Usagers non économiques	Directrice du conservatoire d'espaces naturels de Lunéville	OUI						
M.	DESBROSSE	Jacky	Usagers non économiques	Président de la Fédération régionale des Chasseurs de Grand Est	EXCUSE						
Mme	DESPERRES	Suzette	Usagers non économiques	Responsable technique - FFPVA de Morville	OUI						Présente en vidéo
M.	ENRI	Robert	Usagers non économiques	Président de la FFPVA du Bas-Rhin	OUI						
M.	GAUILLARD	Christine	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI			2	Mme Spate D'ALCQUEIRE	M. Thierry SCHMIDT	
Mme	GENESSIAUX	Valérie	Usagers non économiques	Vice-Présidente de France Nature Environnement Grand Est	OUI						
M.	LOUIS	Eric	Usagers non économiques	Représentant des associations actives en matière d'activités récréatives	OUI						Présent en vidéo
M.	MICHEL	Bernard	Usagers non économiques	Membre du Bureau national environnement CLCV	OUI						
M.	MOITROT	Jean-Yves	Usagers non économiques	Vice-Président de la Commission des LPO Grand Est	EXCUSE						
Mme	PATEGAY	Christel	Usagers non économiques	Administrateur - UFC Ours Châtaignier	OUI						Présente en vidéo

CNIEB	Nom	Prénoms	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
M	REININGER	Daniël	Usagers non économiques	Administrateur de France Nature Environnement Grand Est Vice-Président du Comité de bassin Rhin-Meuse Vice-Président de la Commission des Programmes	OUI						 Présente en vitro
Mme	RIBARYOL-FLEISCH	Aurore	Usagers non économiques	Personne qualifiée	OUI						 Présente en vitro
Mme	VELINOT	Christiane	Usagers non économiques	Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Association générale des Familles du Haut-Rhin (AGF)	OUI						 Présente en vitro
M	WEBER	Michaël	Usagers non économiques	Personne qualifiée	EXCUSE						
Mme	ZIBOUOU	Stéphanie	Usagers non économiques	Présidente de CLOV Marly et ses environs	OUI						 Présente en vitro
Mme	ARNOLD	Fredérique	Usagers économiques	Responsable qualité prévention environnement Préfecture du Rhin	OUI						 Présente en vitro
M	BALLET	Sylvain	Usagers économiques	Synicalture	OUI						 Présente en vitro
M	BALER	Gilbert	Usagers économiques	Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	OUI						 Présente en vitro
M	BECKER	Jean-Paul	Usagers économiques	représentant de la Fédération française d'apiculture	OUI						 Présente en vitro
Mme	CHAKRI	Karim	Usagers économiques	Quality Hygiene, Health, Safety and Environment Manager BLUE PAPER	EXCUSE						
Mme	CHARLIER	Catherine	Usagers économiques	Chambre d'agriculture des Ardennes	OUI						 Présente en vitro
M	GEORGE	Michaël	Usagers économiques	Consulteur technique - ONC	OUI						 Présente en vitro
Mme	GERARD	Sarahine	Usagers économiques	Artisan coiffeur	EXCUSE						
M	HENRY	Philippe	Usagers économiques	Président Agence Ile Grand Est	OUI						 Présente en vitro
M	KOSMULSKI	Lauriel	Usagers économiques	Directeur régional Grand Est - Villedieu eau France	EXCUSE						
M	KOSZUL	Estienne	Usagers économiques	UNICEM Grand Est	OUI						 Présente en vitro

Créda	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
Mme	LEROY	Nathalie	Usagers économiques	Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE	OUI						
M.	METZ	Fabien	Usagers économiques	Chambre d'agriculture de la région Alsace	OUI						
M.	MEU	Patrick	Usagers économiques	Consulteur technique - France RAIL INDUSTRY	OUI						Président du comité 
M.	PELLETIER	Jean-Luc	Usagers économiques	Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse	OUI						
Mme	PONCELET	Raphaëlle	Usagers économiques	Responsable Environnement - COOP de France Grand Est	OUI						
M.	RENCK	Patrick	Usagers économiques	Chef de service Environnement ALSACHIMIE	OUI						Président du comité 
M.	SINGER	Pierre	Usagers économiques	Représentant de l'Agence régionale du Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix	EXLUK						
M.	TREVENET	Régis	Usagers économiques	Directeur concessions - Unité hydro Est EDF	OUI						
M.	VONMARB	Adrien	Usagers économiques	Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce	EXLUK						

Membres présents	29	Pouvoirs	1	Total	30/40
------------------	----	----------	---	-------	-------





Réunion du Comité de Bassin du 2 décembre 2021
Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)

Chaine	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par	Compte pour le	Pourvois	Reçut pour le	Reçut pour le	Émargement
Mme	CHEVALIER	Josanne	État	Préfète de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse	EXCUSÉ						
M.	VANLAER	Hervé	État	Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est	OUI			1	M. Frédéric DOISY		M. Vanlaer
Mme	MATHEY BASCOU	Stéphanie	État	Adjointe au Délégué de bassin Grand Est	OUI						Présent en ligne
M.	BRAUD	Olivier	État	Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien	OUI						Présent en ligne
M.	GOURTAY	Blaise	État	Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est	EXCUSE	Stella SELDEN					excuse
Mme	BOSSY	Agnès	État	Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est	EXCUSE	Jean-François QUENE					
Mme	COUL ONSEAT	Françoise	État	Directrice régionale des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin	EXCUSE	Pauline WEHRELEN					Présent en ligne
Mme	VALENTIN	Sophie-Charlotte	État	Directrice territoriale du Nord Est de Voies Navigables de France	EXCUSE	Aude MARTIN					Présent en ligne
Mme	CAYRE	Virginie	État	Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est	EXCUSE	Laurent CAFFET					Présent en ligne
M.	POINSSOT	Christophe	État	Directeur général adjoint de Bureau de Recherches Géologiques et Minières	EXCUSE	Dominique MIDOT					Présent en ligne
M.	DOISY	Fredric	État	Directeur général par intérim du Port Autonome de Strasbourg	EXCUSE		M. Hervé VANLAER				
M.	MUNCH	Bertrand	État	Directeur général de l'Office National des Forêts	EXCUSE	Laetitia POFRET					
M.	DOUBREUIL	Francois	État	Directeur général de l'Office français de la biodiversité	EXCUSE	Hervé QUENE CAROLINE CAFFET					Présent par visio
M.	BERTHAUD	Pascal	État	Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EXCUSE	François EHERÉ					Présent en ligne

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ...	Donné pouvoir à	Pouvoirs	Régul pouvoir de	Régul pouvoir de	Emergence
M.	LOMBARD	Eric	Etal	Directeur général de la Calise des dépôts et consignation	EXCUSE						
M.	BETTON	Jerome	Etal	Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	OUI						
M.	MARTIN	Didier	Etal	Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle	EXCUSE						
M.	SECQY	Yves	Etal	Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges	EXCUSE	ALAIN LEMCHER					Présent en visio
M.	LAUGER	Louis	Etal	Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin	EXCUSE	PIERRE SCHERRER					Présent en visio
M.	LAMONTAGNE	Jean-Sébastien	Etal	Préfet des Ardennes représenté par le DDT des Ardennes	EXCUSE						

Présents ou représentés	13	Pouvoirs	1	Total	14/20
-------------------------	----	----------	---	-------	-------

Réunion du Comité de Bassin de Bassin du 2 décembre 2021
Feuille d'émargement (Observateurs et invités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Emargement
Mme	CHEVALIER	Josiane	Invité	Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	EXCUSE						
M.	DINGREMONT	Benoît	Invité	Chef de mission de contrôle général économique et financier	EXCUSE	Mme Rivisio					Présente en visio
M.	HAZET	Charles	Invité	Commissaire du Gouvernement	OUI						
M.	LIARD	Stéphane	Invité	Agent Comptable	EXCUSE						
M.	LALDE	Athen	Invité	Représentant du personnel	OUI						
Mme	PORQUET FUSIER	Alexandra	Invité	Représentant du personnel / Suppléant	EXCUSE						
M.	JURDY	Nicolas	Invité	Chef de pôle Eau Risq-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est	OUI						
Mme	LOMBARD	Aline	Invité	Aspirante au chef de service, Adjointe au délégué de bassin DREAL Grand Est	OUI						
Mme	FERNANDEZ	Sara	Invité	Présidente du Conseil scientifique	OUI						Présente in vivo
Mme	FOURNIER	Marlène	Invité	Vice-Présidente du Conseil scientifique	OUI						Présente in vivo
Mme	DE NOBLET	Nathalie	Invité	Conseil scientifique	OUI						
M.	MUNOZ	Jean-François	Invité	Conseil scientifique	OUI						Présente in vivo
M.	PAYRAUDEAU	Sylvain	Invité	Conseil scientifique	OUI						Présente in vivo
Mme	ROZAN	Anne	Invité	Conseil scientifique	OUI						Présente in visio

Qualité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ..	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
			Invité								
			Invité	UBIQUIS	OUI						
M.	HOELTZEL	Marc	Autres participants et invités	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M	LEBLANC	Christophe	Autres participants et invités	Adar Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau	OUI						
			Autres participants et invités	Directeur des redvancos et des finances							
M	LERT	Laurent	Autres participants et invités	Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux	OUI						
Mlle	CHAUFARNO	Florence	Autres participants et invités	Directrice déléguée à la Communication	OUI						
M	SIMONIN	Pascal	Autres participants et invités	Directeur des Ressources Humaines	OUI						
M	MARCOS	Laurent	Autres participants et invités	Directeur des Aides et de l'action territoriale	EXCUSE						
Mme	MAUVIEUX-THOMAS	Patricia	Autres participants et invités	Directrice de la Connaissance, de la Participation, du Programme et des Politiques d'intervention	OUI						
Mme	ARBILLOT	Sandrine	Autres participants et invités	Responsable du Pde Participatif	OUI						
Mme	SCHWITZBERGER	Katja	Autres participants et invités	Adjointe à la Directrice de la DCCPI Cheffe du Service Connaissance	OUI						
M	PROFFIN	Sébastien	Autres participants et invités	Adjoint à la Directrice de la DCCPI Chef du Service Programme et Politiques d'intervention	OUI						
M	DIETRICH	Daniel	Autres participants et invités	Directeur des Systèmes d'Information	EXCUSE						

Qualité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représente par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Engagement
Mme	FICHTER	Aude	Autres participants et invités	Chargée de mission Juridique et appui administratif	OUI						
M	VAUTHIER	Jean-Marc	Autres participants et invités	Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie	OUI						
Mme	PELOUIN	Corinne	Autres participants et invités	Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale	OUI						
M	GOETGHEBEUR	Philippe	Autres participants et invités	Chef du service Eau et Espaces Naturels	OUI						
M	BOURMAUD	Denis	Autres participants et invités	Chargé de mission Coordination territoriale	EXCUSE						